

INSEE
ÉTUDES

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

territoire

La zone d'emploi de Manosque au défi de la mobilité durable

La question des déplacements est un enjeu majeur de la zone d'emploi de Manosque. Le défi est d'inscrire à terme ce territoire dans une logique de « mobilité durable », c'est-à-dire conciliant mobilité, développement économique, accessibilité aux équipements et préservation de l'environnement.

Plus de la moitié de ses actifs en emploi travaillent en effet en dehors de leur commune de résidence et un sur cinq à l'extérieur de la zone d'emploi.

Ces déplacements domicile-travail sont nombreux, longs et effectués essentiellement en voiture. Ils sont pour partie le reflet de l'influence des bassins d'emploi de Cadarache et de l'aire urbaine de Marseille – Aix-en-Provence. De plus, la croissance démographique de la zone provient des seules migrations résidentielles. Or, le profil des nouveaux arrivants tend à accentuer le nombre de déplacements.

Le vieillissement de la population met également l'accès aux services et équipements au centre des préoccupations. En effet, à l'horizon 2040, 37 % de ses habitants seraient âgés de 60 ans ou plus. Le tissu

productif de la zone est toutefois plus diversifié et moins dépendant du tourisme que celui des autres zones d'emploi du Grand Sud-Est qui partagent les mêmes fragilités. À ce titre, il apparaît plus à même de maintenir et développer des emplois locaux. La zone pourrait donc, à terme, mieux maîtriser sa mobilité.

Un territoire vulnérable en cas de hausse des prix des carburants

La question de la mobilité est au cœur des politiques d'aménagement et de développement durable. À la recherche d'un cadre de vie plus attractif ou contraints par l'importance des prix immobiliers et fonciers, de nombreux actifs résident désormais de plus en plus loin des grands pôles urbains, où se concentre l'emploi. De même, les nouvelles pratiques de loisirs, de tourisme et plus généralement l'accès aux équipements et services (commerces, santé...) accentuent le nombre de déplacements. D'ampleur et de longueur croissantes et effectués le plus souvent en voiture individuelle, ces derniers se révèlent particulièrement polluants. Dans ces conditions, la mobilité répond à une nécessité économique et sociale avec un fort coût environnemental.

www.insee.fr

- Régions
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les publications



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfectures des régions :
Auvergne
Corse
Languedoc-Roussillon
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Rhône-Alpes

MEDCIE Grand Sud-Est
Mission d'Études et de Développement
des Coopérations interrégionales
et Européennes



Datar

INSEE
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Au regard de ces trois dimensions (économique, sociale, environnementale), tous les territoires ne sont toutefois pas égaux. À l'issue d'une précédente étude (cf. encadré) portant sur l'ensemble des zones d'emploi du Grand Sud-Est, Manosque a ainsi été identifiée comme zone « à risque » en cas de durcissement des conditions de mobilité (hausse des coûts du carburant notamment). Ces territoires « à risque » sont les plus exposés car ils cumulent les fragilités. Le nombre limité d'emplois disponibles sur ces zones et leur faible densité de services à la population entraînent des déplacements indispensables, nombreux et polluants. Comptant une population disposant souvent d'un niveau de vie inférieur à la moyenne du Grand Sud-Est et connaissant un vieillissement prononcé, la hausse tendancielle des prix de l'énergie y serait d'autant plus préjudiciable. Enfin, l'économie de ces territoires se caractérise par une prédominance marquée de la sphère dite présentielle, en partie dépendante d'un tourisme très saisonnier et donc peu favorable au développement de l'économie et des infrastructures locales.

Dans une démarche d'aide à la décision publique, cette étude a pour objectif de préciser ce diagnostic et de mettre en évidence les forces et faiblesses spécifiques de la zone d'emploi de Manosque. L'enjeu est d'inscrire à terme ce territoire

dans une logique de « mobilité durable », c'est-à-dire conciliant mobilité, développement économique, accessibilité aux services et équipements et préservation de l'environnement.

Des déplacements domicile-travail nombreux, longs et essentiellement en voiture

Les déplacements domicile-travail sont nombreux à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone d'emploi de Manosque. Un tiers (32 %) des actifs occupés travaillent ainsi dans la zone même mais hors de leur commune de résidence (contre un quart dans les autres zones dites à risque). Près de 22 %, soit 6 600 navetteurs, travaillent hors de la zone d'emploi (contre 19 % en moyenne dans l'ensemble des zones du Grand Sud-Est). Au total, plus d'un actif occupé sur deux (54 %) de la zone d'emploi de Manosque travaille ainsi hors de sa commune de résidence (contre 48 % dans les autres zones d'emploi dites à risque).

Ces nombreux déplacements se caractérisent également par leur longueur et l'usage quasi-exclusif de la voiture individuelle. Les actifs de la zone d'emploi de Manosque qui travaillent en dehors de leur commune de résidence, parcourent 24,8 km en moyenne, à l'aller, pour se rendre à leur travail (contre 24,4 km dans les autres zones « à risque » et 19,2 km

dans le Grand Sud-Est). Les navetteurs travaillant dans une autre commune de la zone parcourent 12,7 km en moyenne ; ceux travaillant hors de la zone, 70 km. Huit navetteurs sur dix effectuent ce trajet en voiture, proportion comparable aux autres territoires. Toutefois, ces déplacements s'effectuent en partie sur l'axe autoroutier structurant du Val de Durance. Par conséquent, leur vitesse est plus élevée. Ils sont donc plus polluants.

Au total, les déplacements domicile-travail et domicile-études de la zone de Manosque sont responsables de l'émission de 868 kg de CO₂ par personne et par an (contre 721 kg dans les autres zones « à risque » et 614 kg en moyenne dans le Grand Sud-Est). Cette différence s'explique essentiellement par l'effet distance et le moindre recours aux transports en commun (4 % seulement pour la zone d'emploi de Manosque). À titre de comparaison, les déplacements de la zone d'emploi de Marseille n'émettent que 490 kg de CO₂ par personne et par an car 19 % d'entre eux s'effectuent en transports en commun.

Sous l'influence des dynamiques de Cadarache et Marseille – Aix-en-Provence

L'ampleur et la longueur de ces déplacements sont symptomatiques de la dépendance partielle de la zone d'emploi de

La zone d'emploi de Manosque, un territoire à risque en cas de freins à la mobilité

Indicateurs de fragilité au regard des freins aux déplacements en 2008	Zone d'emploi de Manosque	Zones d'emploi à risque (hors Manosque) *	Grand Sud-Est **
Part d'actifs travaillant hors de leur commune mais dans leur zone d'emploi de résidence (en %)	32,3	25,0	36,6
Part d'actifs travaillant hors de leur zone d'emploi de résidence (en %)	21,6	22,8	19,1
Distance moyenne des déplacements domicile travail (distance aller en km)	24,8	24,4	19,2
Part des déplacements effectués en voiture (en %)	78,9	78,8	77,6
Part des plus de 60 ans (en %)	28,4	28,8	23,8
Intensité touristique (population présente moyenne/population résidente)	115,6	123,0	106,4
Saisonnalité (population touristique du mois le plus élevé/population touristique moyenne)	313,8	343,2	285,4
Taux de couverture de l'emploi	90,2	93,5	97,9
Nombre d'emplois présents pour 100 personnes présentes	20,5	19,9	25,0
Part de l'emploi présentiel (en %)	70,3	73,9	67,4
Part des cadres des fonctions métropolitaines (en %)	5,8	4,7	8,0
Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation (en euros)	17 073	16 003	17 896

* Zones d'emploi de Limoux, Agde-Pézenas, Clermont-l'Hérault-Lodève, Ganges, Sète, Céret, Arles, Draguignan, Cavaillon-Apt, Porto-Vecchio, Corte et Ghisonaccia-Aléria.

** Le Grand Sud-Est comprend les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Sources : Insee, Recensement de la Population de 2008 ; Inra, distancier Odomatix ; Direction du Tourisme

Manosque vis-à-vis de la zone d'activité de Cadarache et, au-delà, du bassin d'emploi de l'aire urbaine de Marseille – Aix-en-Provence. Plus de deux actifs occupés sur dix travaillent en dehors de la zone d'emploi de Manosque. Cette dernière ne couvre que 90 % des besoins en emploi des résidents et près de 13 % de ses emplois sont par ailleurs pourvus par des actifs habitant à l'extérieur. Un quart des navettes sortantes se font avec la seule commune de Saint-Paul-lès-Durance, c'est-à-dire la zone d'activité de Cadarache (CEA, Iter...). Par ailleurs, 22 % des déplacements domicile-travail vers l'extérieur de la zone s'effectuent en direction de l'aire urbaine de Marseille – Aix-en-Provence, marquant l'appartenance de Manosque à l'aire d'influence de ces grands bassins d'emploi. Enfin, 13 % des déplacements s'effectuent en direction de l'aire urbaine de Digne, 9 %

vers l'aire de Château-Arnoux-Saint-Auban (site d'Arkema) et 5 % vers celle de Sisteron. Si l'inscription de la zone de Manosque dans la dynamique économique régionale est bénéfique à son développement, ce dernier demeure en partie dépendant de moteurs de croissance externes, du moins en termes d'emplois.

Une croissance démographique reposant uniquement sur l'attractivité résidentielle

La forte croissance démographique de la zone d'emploi de Manosque est uniquement due aux migrations résidentielles. Comptant 79 400 personnes en 2008, la zone de Manosque a gagné près de 10 800 habitants depuis 1999, soit une progression de 15,7 % contre + 12,2 % dans les autres zones d'emploi dites à risque (+ 8,8 % en Paca et + 8,6 % dans

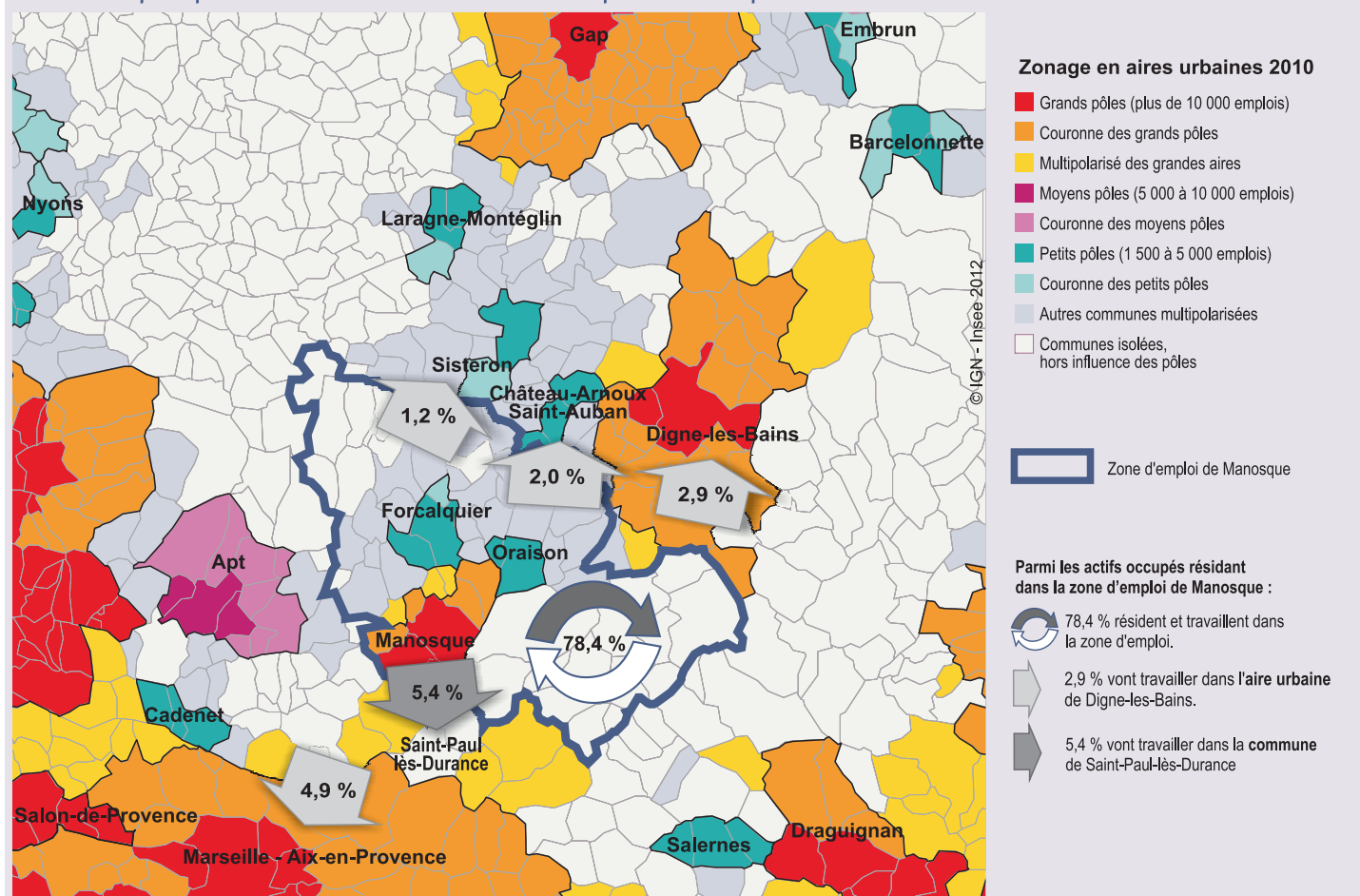
le Grand Sud-Est). Toutefois, le solde naturel y est très légèrement négatif sur cette même période. À l'instar des autres zones classées « à risque », la croissance de la zone dépend donc exclusivement de son attractivité résidentielle et non d'une dynamique démographique propre. En 2008, la part des nouveaux arrivants dans la population de 5 ans ou plus est ainsi de 17,4 % soit 14 000 personnes qui ne résidaient pas sur la zone cinq ans auparavant.

Le profil des nouveaux arrivants accentue les risques liés à la mobilité

Les nouveaux arrivants sur la zone d'emploi de Manosque travaillent plus souvent que les autres à l'extérieur de la zone. Parmi les nouveaux arrivants, un actif occupé sur trois exerce ainsi un emploi en dehors de la zone contre un sur cinq parmi ceux n'ayant pas déménagé. Ces

Plus de deux actifs occupés sur dix (21,6 %) travaillent en dehors de la zone d'emploi de Manosque

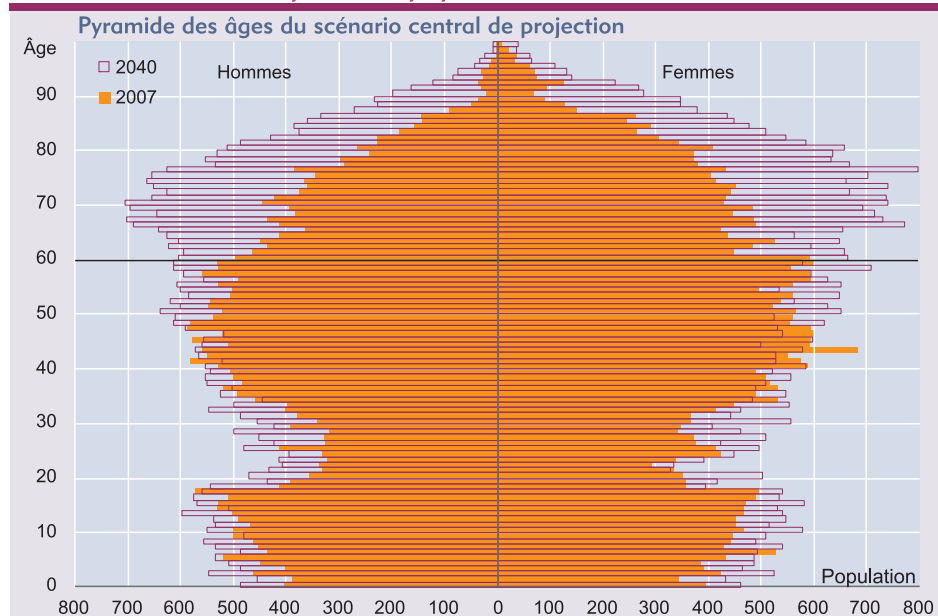
Schéma des principales navettes sortantes de la zone d'emploi de Manosque



Source : Insee, Recensement de la population de 2008, zonage en aires urbaines et zones d'emploi 2010

nouveaux arrivants tendent donc à accroître le nombre de déplacements domicile-travail. Parmi les nouveaux arrivants, 31 % sont originaires de l'aire urbaine de Marseille – Aix-en-Provence (12,5 % de la commune même de Marseille et 3,6 % de celle d'Aix-en-Provence), reflet de l'inscription de la zone d'emploi de Manosque dans le mouvement de périurbanisation de l'aire Marseille – Aix-en-Provence. Ces nouveaux arrivants sont plus jeunes, plus actifs et plus diplômés que la population n'ayant pas déménagé. En effet, 36 % des arrivants âgés de 15 ans ou plus ont entre 25 et 39 ans contre 16 % parmi ceux n'ayant pas déménagé. Et seulement 11 % sont âgés de 65 ans ou plus (contre 30 %). En outre, 53 % des nouveaux arrivants de 15 ans ou plus sont des actifs occupés et 30 % ont un diplôme supérieur au bac (contre respectivement 44 % et 18 % parmi les résidents qui n'ont pas déménagé). L'effet des migrations résidentielles n'est toutefois pas suffisant pour combler le déficit marqué de personnes de 20 à 35 ans sur la zone comparé à l'ensemble du Grand Sud-Est (14 % contre 18 % en 2008). À l'image des autres zones « à risque », au jeu des migrations résidentielles, la zone d'emploi de Manosque perd même plus de personnes de 15 à 24 ans qu'elle n'en accueille. Ainsi, pour dix jeunes adultes contraints ou choisissant de quitter la zone pour leurs études ou leur première expérience professionnelle, seulement sept s'y installent.

Un vieillissement marqué de la population à l'horizon 2040



Source : Insee, Omphale 2010 - scénario central de projection

Horizon 2040 : répondre aux défis posés par le vieillissement

Les zones d'emploi classées « à risque » ont entre autres pour caractéristique commune, une population plus âgée en moyenne que dans les autres zones. En 2008, 28 % des habitants de la zone d'emploi de Manosque ont 60 ans ou plus, contre 25 % en Paca.

Si les tendances démographiques actuelles se poursuivent, la zone de Manosque devrait connaître un vieillissement marqué de sa population. À l'horizon 2040, 37 % de la population de la zone d'emploi de Manosque serait ainsi âgée de 60 ans ou plus, et 10,5 % de 80 ans ou plus. En raison principalement de ce vieillissement, le déséquilibre inactifs/actifs de la

zone serait alors accentué : en 2040, il y aurait 136 inactifs (moins de 20 ans et 60 ans ou plus) pour 100 actifs potentiels (20-59 ans) ; en 2007, le rapport était de 103 inactifs pour 100 actifs.

La part plus importante de population âgée constitue une fragilité vis-à-vis des besoins de mobilité. Elle nécessite de s'interroger sur les questions d'accessibilité aux équipements et services – en particulier de santé – et, au-delà, à la gestion de la dépendance. La zone d'emploi de Manosque bénéficie d'une relativement bonne présence et accessibilité d'ensemble aux équipements et services. Par exemple, pour les équipements de la gamme supérieure (hypermarchés, lycées, établissements de santé, médecins spécialisés...), le temps d'accès moyen est de 25 minutes. Ce temps est comparable à la moyenne des autres

À l'horizon 2040, 37 % de 60 ans ou plus

Projection de population par âges selon le scénario central

Zone d'emploi de Manosque	Projection de population		Part en %		Évolution 2007-2040		
	2007	2040	2007	2040	en nombre	en %	Taux annuel moyen en %
Ensemble	78 000	99 700	100,0	100,0	21 700	27,8	0,7
0-14 ans	13 500	15 400	17,3	15,4	1 900	14,1	0,4
15-19 ans	4 600	5 200	5,9	5,2	600	13,0	0,4
20-29 ans	7 000	8 700	9,0	8,7	1 700	24,3	0,7
30-49 ans	20 500	21 400	26,3	21,5	900	4,4	0,1
50-59 ans	10 800	12 200	13,8	12,2	1 400	13,0	0,4
60 ans ou plus	21 500	36 800	27,6	36,9	15 300	71,2	1,6
dont 80 ans ou plus	4 800	10 500	6,2	10,5	5 700	118,8	2,4

Source : Insee, Omphale 2010 - scénario central de projection

zones « à risque » et du Grand Sud-Est. Toutefois, au sein de la zone d'emploi, seule la commune de Manosque est pôle de services supérieurs. Ainsi, 10 % de la population de la zone demeure à plus de 30 minutes d'un service d'urgences. Cette part est inférieure aux autres zones « à risque » mais représente presque le double de la moyenne des zones d'emploi du Grand Sud-Est. Parmi les équipements sanitaires et sociaux, seuls 4 sur 25 sont absents de la zone (Établissement psychiatrique, Structures psychiatriques en ambulatoire, Hébergement d'enfants handicapés et Aide sociale à l'enfance : aide éducative). Le vieillissement marqué de la population à l'horizon 2040 nécessite donc de veiller à maintenir voire améliorer cette bonne accessibilité d'ensemble.

Un tissu productif diversifié, facteur d'équilibre et de développement

Le tissu productif de la zone d'emploi de Manosque est plus diversifié que celui des autres zones dites à risque. Moins dépendant de la sphère présentielle et des revenus extérieurs du tourisme, il serait ainsi plus à même de maintenir, voire développer des emplois locaux. La mobilité des habitants de la zone pourrait donc à terme être mieux maîtrisée. La sphère présentielle, c'est-à-dire les activités visant à satisfaire les besoins de la population présente sur le territoire, représente aujourd'hui 70 % de l'emploi total de la zone de Manosque. Ce poids est inférieur à celui des autres zones « à risque » (74 %) et même de la région Paca (72 %). Il se traduit par une moindre part des fonctions d'administration (7,4 % de l'emploi total) et des services de proximité. À l'inverse, les fonctions de gestion, distribution, fabrication et de commerce inter-entreprises y sont surreprésentées. Par ailleurs, le poids de la sphère présentielle n'a connu sur la zone qu'une croissance modérée ces trente dernières années (+ 4 points entre 1982

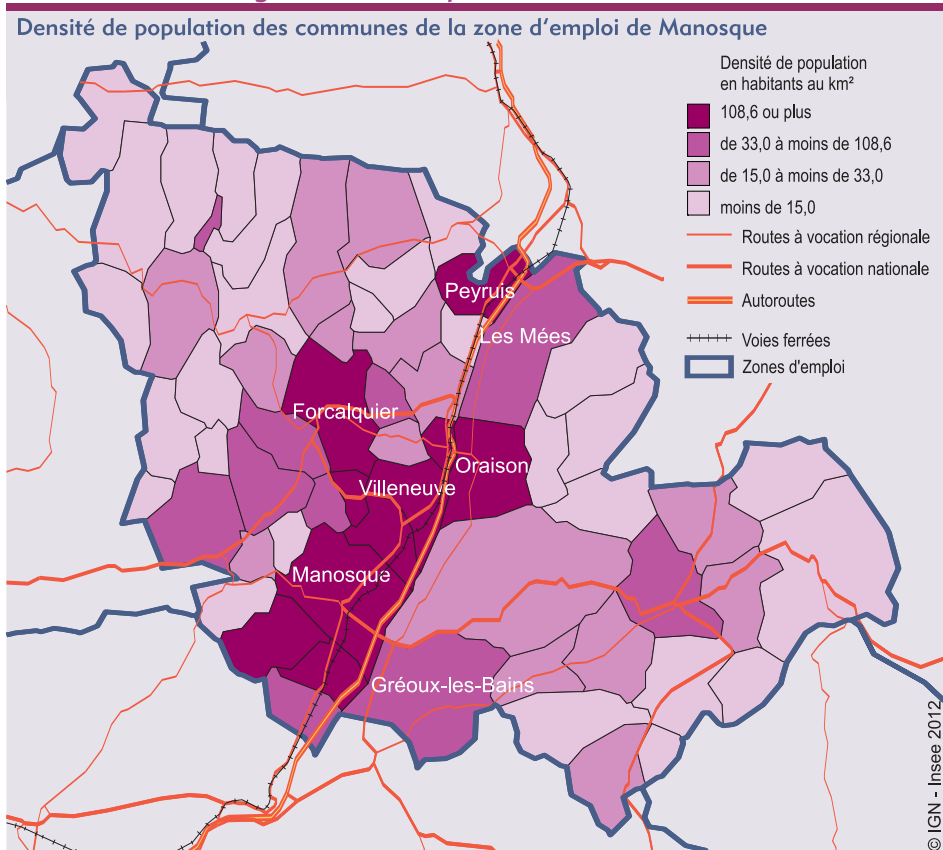
et 2008, contre + 12 points dans les autres zones « à risque »). Le commerce inter-entreprises et la logistique y ont été les fonctions non présentielles les plus dynamiques sur cette période. Hors structures sanitaires, administratives et scolaires, peu d'établissements de la zone dépassent toutefois les 100 postes salariés en 2010 : L'Occitane, SodiAlpes, Jugremix, Auchan, Matériaux SIMC, Onet Services, EDF et les Thermes de Gréoux-Bains. Enfin, le poids de la fonction agricole se réduit mais représente encore 5,5 % de l'emploi total de la zone.

De même, le tissu productif de la zone d'emploi est relativement peu dépendant du tourisme. L'intensité de ce dernier est modérée : en moyenne sur l'année, le tourisme n'accroît que de 16 % la population (contre 22 % dans les autres zones « à risque »). Le nombre d'emplois des activités caractéristiques du tourisme demeure également limité : 737 en moyenne en 2009, dont près d'un quart à temps partiel. Il est toutefois multiplié par 2,6 en période estivale. Enfin, le nombre de résidences secondaires sur la zone d'emploi de Manosque n'a pas

progressé aussi rapidement que dans les autres zones « à risque ». Dans ces dernières, leur nombre y a plus que quintuplé depuis 1968, pour peser près de 30 % du parc total de logements en 2008. Dans la zone de Manosque, la croissance des résidences secondaires a été moitié moindre ; elles ne représentent au final que 20 % du parc en 2008. Cette part est même en baisse depuis 1990 (- 2,6 points).

Outre un tissu productif plus diversifié, la zone d'emploi de Manosque dispose d'autres capacités de résistance voire de leviers de développement. Sa population dispose d'un niveau de vie plus proche de la moyenne Grand Sud-Est que les autres zones « à risque ». Elle serait donc moins vulnérable face à un renchérissement des prix de l'énergie. La capacité de financement et la dette par habitant des communes de la zone y sont également relativement meilleures. Enfin, de nombreuses politiques de développement économique comme d'aménagement du territoire sont déjà à l'œuvre sur la zone tant à l'échelon local (Scot, initiatives municipales et intercommunales...) que régional (Projet d'Action Stratégique de

Un territoire hétérogène structuré par ses axes ferroviaire et autoroutier



Source : Insee, Recensement de la population de 2008

l'État, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, contractualisations État-Région... et européen (fonds structurels).

Chantiers d'avenir : concilier développement, transports et hétérogénéité du territoire

Le territoire de la zone d'emploi de Manosque est hétérogène : sur l'axe urbain du Val de Durance, dense et dynamique, les besoins et les formes de mobilité diffèrent de ceux des « franges » de la zone. L'enjeu est toutefois commun : inscrire à terme ce territoire dans une logique de « mobilité durable ».

Sur le Val de Durance, la perspective ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) offre une opportunité en termes d'emplois, si une partie de la dynamique du projet est captée par la zone de Manosque. Le risque est toutefois d'amplifier et polariser plus encore les déplacements domicile-travail. Ces derniers seraient cependant relativement courts. Aujourd'hui, la moitié des navettes en direction de la zone de Cadarache proviennent en effet de la commune même de Manosque, relativement

Des indicateurs de fragilité des territoires, vis-à-vis des phénomènes liés aux contraintes de déplacement, ont été identifiés lors d'une précédente étude menée par l'Insee Rhône-Alpes en partenariat avec la Datar et les Préfectures des régions du Grand Sud-Est (Rhône-Alpes, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse). Ces indicateurs de fragilité ont trait à l'ampleur des déplacements et aux modes de transports utilisés, à la densité de la population, de l'emploi et des services, à la structure sociodémographique de la population (âge, revenu), au tourisme et au type d'économie.

Typologie des zones d'emploi

Au sein du Grand Sud-Est, sept groupes de territoires homogènes ont ainsi été mis en évidence au regard de leurs fragilités en cas de freins à la mobilité : les zones d'emploi « dépendantes », « en équilibre fragile », « alpines », « robustes », « urbaines ou industrielles », « frontalières » et « à risque ».

La zone d'emploi de Manosque appartient au type dit « à risque ». Toutes les zones de ce groupe font partie de la moitié Est de la Corse ou de l'arrière-pays méditerranéen, à l'exception de Sète. Ce groupe comprend les zones d'emploi de Limoux, Agde-Pézenas, Clermont-l'Hérault-Lodève, Ganges, Sète, Céret, Manosque, Arles, Draguignan, Cavaillon-Apt, Porto-Vecchio, Corte et Ghisonaccia-Aléria.

proche de celle de Saint-Paul-lès-Durance. De plus, un quart des trajets entre la zone d'emploi et la commune de Saint-Paul-lès-Durance s'effectuent d'ores et déjà en transports en commun. Dans le cadre plus large des navettes longues et polluantes vers les bassins d'emplois de l'aire Marseille – Aix-en-Provence, les principaux enjeux résident dans la promotion, l'amélioration et le développement des transports collectifs. À cette fin, la SNCF, les collectivités locales et l'État travaillent actuellement à l'amélioration de la ligne ferroviaire dite des Alpes, reliant Marseille à Briançon et passant par Aix-en-Provence et Manosque (fréquence, vitesse, capacité et desserte).

Dans les « franges » du territoire, c'est-à-dire les communes plus isolées et l'espace touristique de Gréoux-les-Bains, la perspective du vieillissement de la population met l'accessibilité aux services et équipements, en particulier de santé, au centre des préoccupations. À ces nouveaux besoins, des réponses pourraient être apportées en terme de création d'emplois nouveaux (prise en charge par exemple de la dépendance à domicile ou en institution). À terme, ces évolutions peuvent être une opportunité d'adapter le schéma d'ensemble de l'accessibilité de la zone. Des centres de santé regroupant services et équipements dans certains pôles secondaires bien desservis font partie, par exemple, des pistes d'aménagement proposées au plan national par le Centre d'Analyse Stratégique pour une nouvelle approche de la mobilité des territoires périurbains et ruraux.

POUR EN SAVOIR PLUS

Consommation de carburant : effets des prix à court et à long terme par type de population
[Économie et Statistique N° 446, Insee, mars 2012](#)

Pour une nouvelle approche des mobilités dans les territoires périurbains et ruraux
[Note de synthèse 262, Centre d'Analyse Stratégique, février 2012](#)

Grand Sud-Est : l'accès aux services pourrait devenir difficile pour plus d'un million d'habitants
[La Lettre Analyses N° 159 - Insee Rhône-Alpes, décembre 2011](#)

Les 18 nouvelles zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur
[Synthèse N° 16 - Insee Paca, juin 2011](#)

Grand Sud-Est : sept types de vulnérabilité des territoires en cas de contraintes aux déplacements
[La Lettre Analyses N° 140 - Insee Rhône-Alpes, mars 2011](#)

Grand Sud-Est : les distances domicile-travail s'allongent, la voiture reste prépondérante
[La Lettre Analyses N° 139 - Insee Rhône-Alpes, mars 2011](#)

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur www.insee.fr

Nadine Jourdan
Sébastien Novella

Institut National de la Statistique
et des Études Économiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
13387 Marseille Cedex 10
Tél : 04 91 17 57 57 Fax : 04 91 17 59 60

Directeur de la publication : **Renan Duthion**
Chef du service Études et Diffusion : **Olivier Biau**
Rédacteur en chef : **Claire Joutard**

© Insee 2012
Dépôt légal : juin 2012
N° ISSN : 2114-8260
Réf : ANA122132